

■ Critères de sélection d'une entreprise

Selon les entreprises du **secteur public**, l'attribution d'un marché est basée à partir des références de l'entreprise (41 %) et de la pertinence de l'offre technique (31 %) ; la qualification d'entreprise n'intervient qu'à hauteur de 12 %.

Le classement diffère pour le **secteur privé** : la qualité de l'offre (50 %), la qualification (22 %) devant les références de l'entreprise (17 %).

